

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROCÉDES DE RECLAME

1. Adressage	
Adresse de l'ouvrage :	*
N° parcelle, n° ECA, n° permis :	*
Requérant, Société : Auteur des plans Adresse :	*
Propriétaire Nom, prénom ou société : Adresse :	*
Installateur, Société : Fabricant : Adresse :	*
Envoi du permis Nom, prénom ou société : Adresse :	*
Facturation Nom, prénom: ou société : Adresse :	*
Nom, adresse mail et téléphone de la personne de contact :	*

* Champs obligatoires

2. Types d'enseignes

Nature de la demande

- Nouvelle enseigne
 Modification
 Déplacement
 Enseignes supplémentaires
 Enseigne pour compte propre
 Enseigne pour compte de tiers
 Autocollants sur vitrine
 Panneau de chantier ou de vente
 Date d'enlèvement :

Caractéristiques

- Non lumineux
 Lumineux
 Lumineux intermittent
 Caisson
 Drapeau ou banderole
 Enseigne de garage ou station-service
 Autres

Type de fixation

- En applique
 En potence
 Sur support

Nombre d'enseigne au total : _____

Nombre de façades du commerce : _____

Le nombre d'enseignes est limité à trois par commerce et par façade, sauf en zone urbaine de l'ancienne ville où seules deux enseignes par commerce sont autorisées

3. Dimensions des enseignes

Enseignes	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9
Dimensions en mètres									
Surfaces									

Le présent formulaire doit être accompagné au minimum des éléments suivants :

- Les élévations des façades ou un photomontage avec les dimensions et la surface de chacun des procédés de réclame.
- Un extrait du plan cadastral, par exemple Cartolacôte.ch, avec la situation de chaque enseigne.

Le règlement sur les procédés de réclame doit être en tous points respecté. Il est consultable sur le site internet de la Ville de Nyon, page [Procédé de réclame](#).

4. Adressage et émolument

Un émolument est facturé au prorata de la surface des procédés de réclames, soit :

- Pour les enseignes CHF 50.-/m², minimum CHF 100.-, maximum CHF 800.-.
- Pour les panneaux de chantier CHF 20.-/m², minimum CHF 100.-, maximum CHF 600.-.

Formulaire et annexes à transmettre à territoire@nyon.ch ou par pli postal à l'adresse suivante :

Service du territoire
Place du Château 10
CP 1112
1260 Nyon

5. Signatures

Lieu et date : _____

Le requérant : _____

Le propriétaire du bâtiment
(ou son représentant ou l'administrateur) : _____

La signature du propriétaire est obligatoire, faute de quoi nous ne pouvons délivrer d'autorisation.